

Équité et indépendance

La Commission

La Commission de police du Nouveau-Brunswick est un organisme indépendant de surveillance civile. Créée en 1977 en vertu de la *Loi sur la police*, la Commission de police surveille la gestion du processus de traitement des plaintes publiques concernant la conduite d'agents de police, ainsi que des services et des directives des services de police. La Commission assure actuellement la surveillance de sept services de police municipaux et de deux services de police régionaux au Nouveau-Brunswick.

Membres

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme le président, le vice-président et les membres de la Commission. Les membres de la Commission sont nommés pour assurer une surveillance équitable, indépendante et digne de confiance des citoyens en ce qui a trait aux services de police au Nouveau-Brunswick. La durée du mandat des membres est limitée à dix ans.

La Commission dispose d'une équipe de soutien composée de trois employés (directeur général, directeur associé, adjoint administratif).

Types de plaintes

La Commission reçoit environ 68 plaintes par année. Les types de plaintes comprennent notamment :

- Plaintes relatives aux services ou aux politiques
- Plaintes pour inconduite
- Plainte relative au service ou à la politique et une plainte pour inconduite
- Combinaison de tout ce qui précède.

Qui peut porter plainte?

Toute personne peut déposer une plainte contre la police. La plainte doit être soumise par écrit sur un formulaire approuvé par la Commission et déposée auprès du président de la Commission ou du chef de police ou de l'autorité municipale concernée.

Communiquer avec nous

Téléphone : 506-453-2069 Télécopieur : 506-457-3542
Courriel : cpnb@gnb.ca
Site Web : www.nbpolicemission.ca

Vos préoccupations à l'égard des services de police : nous en faisons notre affaire.

Commission de police du Nouveau-Brunswick

Marc Léger, président
Lynn Chaplin, vice-présidente
Tammy Augustine Thompson, membre
Robert (Bob) Eckstein, membre
Brian Malone, membre
Sandy Ward, membre

Directrice exécutive

Jennifer Smith

Mission

« Préserver l'intérêt du public envers les services de police du Nouveau-Brunswick »

Valeurs

Service de qualité – Nous fournissons des services fiables et uniformes.

Intégrité – Nous faisons preuve d'honnêteté et d'impartialité.

Responsabilisation – Nous assumons la responsabilité de nos politiques, décisions, actions et produits.

Objectivité – Nous prenons des décisions équilibrées et impartiales.

Transparence – Nous favorisons une structure et une culture qui facilite l'accès à l'information dans le cadre des dispositions législatives.

Les services de police municipaux sous surveillance

Bathurst, Edmundston, Grand-Sault, Woodstock, Fredericton, Saint John, Miramichi

Les services de police régionaux sous surveillance

Service de police régional BNPP (Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte)
Service de police régional de Kennebecasis (Rothsay, Quispamsis)